



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 70 - Avril-Mai-Juin 2016 - 4€

Sommaire

Le Billet

Le code du travail,
quelle belle idée ! page 1

A lire ou à relire
Femmes cadres et le syndicalisme
cadre CGT PTI page 2

Facteur-receveur,
un vrai et beau métier
pages 4-5

3 décembre 1966 :
Congrès constitutif du Syndicat
des Services Financiers de Lyon :
50 ans déjà ! pages 6-7

Dossier
La TSF -Télégraphie sans fil-
à l'origine de la communica-
tion d'aujourd'hui
pages 8-10

Les zones : une structure
de gestion pour un objectif
politique pages 11-12

La vie de l'IHS
Deux livres
en cours de préparation
pages 13-14

AG de Libération Nationale PTI
page 15

AG de l'IHS CGT Fapt
page 16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Le code du travail, quelle belle idée !

Ce printemps est chaud, notamment à cause du projet de loi du gouvernement sur le code du travail appuyé par le patronat et la droite.

Les syndicats se mobilisent, les jeunes manifestent, les salariés et les travailleurs en recherche d'emploi ne se laissent pas faire, les réseaux sociaux s'affolent.

La CGT fait des propositions pour le code du travail du XXI^e siècle.

Mais le code du travail, c'est quoi en plus d'être un livre rouge de 3580 pages édition 2016 ?

Adopté en décembre 1910, le code du travail n'est pas qu'un simple recueil législatif et réglementaire. Il est intimement lié à l'histoire sociale de la France, il a plus d'un siècle de bras de fer entre le patronat et le salariat. Rassemblant l'ensemble des lois qui régissent les rapports entre employeurs et salariés, sa fonction n'a pas varié. Il est là pour donner des contreparties au lien de subordination juridique à l'égard de l'employeur qui caractérise tout contrat de travail. Il est chargé de protéger les salariés en leur apportant des garanties et des droits collectifs. C'est donc un droit de protection du salarié.

C'est pourquoi toute une partie du code du travail est consacré aux droits collectifs qui ont pour objectif de rééquilibrer la relation individuelle de domination entre l'employeur et son salarié.

La construction du code du travail en France est issue d'un siècle de grèves, de rapports de force et de négociations. Signés le 7 juin 1936 entre le patronat et la CGT sous les auspices du gouvernement du Front Populaire, les accords de Matignon sont restés dans les mémoires.

Ils sont transposés dans la loi fixant la durée du travail à quarante heures hebdomadaires et donnent aux salariés des congés payés.

La règle de la hiérarchie des normes et du principe de faveur est essentielle. Il en résulte que la loi fixe un socle de protections et que les acteurs sociaux, patronat et syndicats, ne peuvent que l'améliorer par la négociation. C'est ce que l'on appelle l'ordre public social.

C'est ainsi que s'est construit le code du travail que nous connaissons aujourd'hui.

Patrick Brechotteau.

À lire ou à relire Femmes cadres et le syndicalisme cadre CGT PTT

L'IHS a réalisé, en 2015, un sondage auprès des adhérents de la Fédération sur leurs attentes vis-à-vis de notre Institut. Il ressort de l'analyse des réponses, concernant notre revue, de nombreuses propositions d'articles en particulier concernant les luttes des femmes.

Aussi, nous vous proposons une rubrique sur ce thème dans nos colonnes du «Relais».

En 1998, la confédération CGT et l'IHS ont organisé un colloque sur le thème «les femmes et le syndicalisme».

Notre Institut nouvellement créé s'est investi dans la préparation de cette initiative, de nombreuses contributions de militant(e)s ont alimenté le débat.

Maurice Desseigne a réalisé une brochure spécifique sur le thème des «Femmes cadres et le syndicalisme cadre CGT PTT».

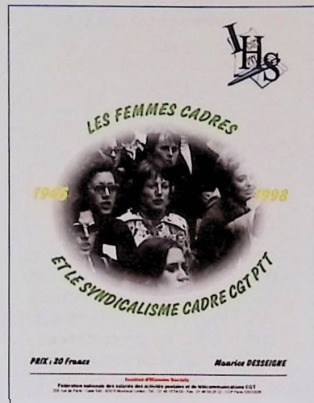
Nous vous proposons de relire quelques extraits de cet ouvrage.

En 1946 le nouveau Statut des Fonctionnaires consacre la disparition de toute discrimination liée au sexe... Les portes du recrutement et de la promotion dans tous les grades de cadres et cadres supérieurs leur sont désormais théoriquement ouvertes. Mais, dans la pratique, il faut compter avec l'état des mentalités dans la société, y compris du mouvement syndical. Même les plus progressistes parmi les dirigeants se laissent quelquefois aller à des formules qui démentent les meilleures déclarations d'intentions... ainsi dans un article du journal fédéral d'octobre 1945, un responsable fédéral dans un article titré : «*il faut balayer les conceptions réactionnaires...*» se livre à une description de l'autorité basée sur la connaissance des services, la compétence, la compréhension des problèmes humains... et ajoute «*sans doute peu de femmes possèdent cet ensemble de vertus à un haut degré...*» (cri du cœur, écrit Maurice)

En 1946, Adèle Lecoq, élue membre du bureau fédéral au congrès de 1946, lance le mot d'ordre «*un seul concours, un seul examen pour tous et toutes*». A ce même congrès la résolution de la commission féminine est adoptée à l'unanimité (moins une abstention) : «*l'heure est venue de permettre aux femmes d'accéder à tous les postes de responsabilité dans nos syndicats et à tous les emplois de notre administration...*».

Un premier succès est obtenu, sous la pression des actions menées en 1949, un concours féminin d'inspecteur-élève est organisé pour 150 places en 1950, 300 places pour les hommes. A la Poste, seuls les services des Chèques Postaux, de la Caisse Nationale d'Epargne, des Articles d'Argent et de Comptabilité Régionale ainsi que des Bureaux mixtes (bureaux de Poste) leur sont accessibles, à condition que leur affectation soit cautionnée par l'existence d'un emploi masculin...

Le nouveau statut de 1959 est défavorable aux femmes. Dans son article 7 le nouveau texte précise : «*aucune distinction n'est faite entre les deux sexes, sous réserve des mesures exceptionnelles prévues dans les statuts particuliers et commandées par la nature des fonctions...*» (Restriction lourde de conséquences). Ainsi les places offertes aux concours d'INE représentent-elles : 3,3% en 1950 pour



évoluer à 20% à la Poste en 1971, et 12% au concours d'INT!

1972 : une avancée historique : un recrutement mixte pour les cadres... (p.11)

«*L'ouverture de concours mixtes pour le cadre A est une vieille revendication de la CGT et de la CGT seule, qui avec courage, parce que pas toujours comprise, a agi sans relâche en posant cette revendication, tant au ministère qu'au Parlement, en organisant des journées d'action (en particulier pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes) des conférences nationales et internationales...*».

- En 1973 les femmes représentent 14,7% des Inspecteurs, 4% des Inspecteurs centraux, et seulement 1% des Inspecteurs Principaux.
- En 1990 ces pourcentages sont respectivement de 31,6%, 16,1 et 10,2%.

Il s'agit d'un progrès incontestable dû aux actions menées avec la Fédération, cependant il ne saurait masquer la persistance de discriminations dénoncées en 1975 par Marie Thérèse Baud, première inspectrice élue au Bureau fédéral.

Les femmes restent défavorisées, notamment en matière de promotion interne.

En 1975, les derniers résultats aux concours d'inspecteur le révèlent : Poste et Services administratifs :

Le relais

17^e année de parution - Trimestriel - 4€
Directeur de la publication : Danièle Ledoux
Rédaction administration : 263, rue de Paris,
case 545 - 93515 Montreuil Cedex



2^e trimestre 2016
Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0912 G81018
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens
Tél : 03 86 65 04 78

Concours externe : 40% de femmes
 reçues. Concours interne : seulement
 27%. Services Techniques : Concours
 externe : 23% de femmes, Concours
 interne : 6,4% de femmes.

Depuis les changements de statuts
 des opérateurs Poste et Télécommu-
 nications, les statistiques de person-
 nel ne nous sont pas communiquées.
 Et les discriminations perdurent :

- La maternité est sanctionnée : malgré un recul obtenu en 1975 pour que le congé de maternité ne pénalise pas les stagiaires, les agents féminins subissent souvent un retard dans l'avancement d'échelon, donc dans l'ancienneté, préjudiciable à l'avancement ... (p. 12)
- Les discriminations au quotidien : (page 13) un responsable d'un service d'autocommutateur aux Télécommunications écarte une inspectrice de ce service au prétexte d'«incompétence à diriger un service technique. Le tempérament d'une femme correspond mieux à un travail de documentation».
- Les attitudes sexistes pas seulement l'apanage de la hiérarchie : Maryse Dumas, alors jeune inspectrice à Paris RP, s'en fait l'écho dans la tribune de discussion préparatoire au 24^e congrès fédéral : «la femme cadre est en butte à toutes sortes de comportements... : contestation pure et simple de son aptitude à diriger tel ou tel service... refus d'être commandé par une femme, volonté de l'atteindre dans sa dignité de femme, les insultes sexistes sont les premières à fleurir dès qu'un problème surgit...»



27^e Congrès de la Fédération CGT des PTT, 30 mai-2 juin 1988.
 Maryse Dumas est élue Secrétaire Générale

- Le droit fondamental au travail contesté : (p.14) certains chefs de service n'hésitent pas à faire appel à des recrutements sexistes. Ainsi une offre d'emploi d'Inspecteur masculin au service du personnel de Maisons Alfort ...

1981 : une embellie :

La loi du 17 mai 1982 est votée contre les discriminations sexistes. Un plan d'action en vue de favoriser l'accès aux emplois de responsabilité est envisagé !

Le nouveau statut des Fonctionnaires de juillet 1983 stipule en son article 6 : «Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison ...de leur sexe ...»

Mais un retour arrière est très vite opéré : «Femmes : la réforme Quilès ne vous aime pas... titre une collègue. La réforme, c'est la remise en question de nos acquis, elle fragilise la carrière des femmes.»

Andrée Maitre, militante de l'UFC, receveuse, témoigne (page 27) :

«A la Poste depuis la mise en place de la réforme et l'application des nouvelles règles de gestion, nous assistons à une recrudescence des pressions envers les femmes cadres, qui selon l'exploitant devraient banir toute vie familiale pour se consacrer entièrement à leur métier...»

Andrée a fait partie des Administrateurs de la Poste.

Sophie Alunno-Bruscia, (p. 42) secrétaire de l'UFC : «...certaines filières sont majoritairement féminines (RH, Gestion) ce qui atteste d'une orientation sexiste des carrières. Par contre les dirigeants sont essentiellement du genre masculin. Les séances plénières sur la RTT à la Poste sont caractéristiques de ce point de vue : aucune femme du côté de la Poste (pas même au secrétariat !) Peu du côté des organisations syndicales ...».

Françoise Moalic, (p.20) écrit en 1995 «... Je trouve que, dans la période actuelle, où les attaques de toutes sortes contre le droit au travail, le pouvoir d'achat, la protection sociale, le statut, la dignité se multiplient, les cadres hommes et femmes ont tout intérêt à agir ensemble.

Reconquérir des garanties collectives fortes pour tous, c'est la clé de l'avenir.

L'UFC est un outil pour cela... elle combat toutes les discriminations. Inutile de vous dire que je me sens particulièrement bien dans ma peau en tant que femme... c'est une situation à partager.»

Plus de 20 ans ont passé... et voici une conclusion qui n'a pris aucune ride !



L'humour contre le conformisme... et au service de la mixité dans LA TRIBUNE DES CADRES d'octobre-novembre 1992

Facteur - receveur : Un vrai et beau métier

La Poste a pour mission d'assurer le droit à la communication pour tous, en tous lieux et au même tarif.

Elle joue ainsi son rôle économique et social.

C'est ce que souhaitent populations et élus qui se battent souvent pour obtenir ou maintenir une présence postale digne de ce nom.

Déjà, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les habitants de Mouzillon, petite localité du vignoble nantais, aspiraient à avoir leur bureau de poste.

Une première étape en 1950 leur vit attribuer une agence postale qui fut transformée en recette-distribution en 1957. A cette époque, la Poste (ou les PTT), répondait parfois favorablement à la demande des usagers et de leurs élus.

Depuis, la recherche à tous crins de la rentabilité financière, le gavage des actionnaires, ont conduit à une Poste rabougrie. Le service public perd son identité, l'usager devient client, le personnel trinque.

L'intolérable tragédie vécue par notre camarade Amadou Ouedraogo, chef d'équipe dans cette bourgade de Mouzillon, muté d'office à Montaigu, souligne le changement de comportement. La Poste, pour se donner bonne conscience et redorer son image de marque, tente d'innover. Ainsi, vient-elle de sortir de son chapeau un nouveau métier : facteur-guichetier. Pour les plus anciens, ce nom évoque un ancien métier, aujourd'hui disparu : facteur-receveur. Mais, quelle différence ! Pour en juger, voyons ce qu'était le métier de facteur-receveur.

Ses origines, son évolution.

Il est le descendant du facteur-boîtier, né en 1850, avec la création d'un type secondaire d'établissement postal, complétant le réseau des recettes simples et recettes composées. Il s'est appelé ainsi jusqu'au lendemain de la Libération et devint alors receveur-distributeur (RD). Cette dénomination dura jusqu'au 29 octobre 1985, date du Comité Technique Paritaire Ministériel qui la transforma en receveur-rural. Le décret 86-261 du 25 février 1986 ratifia la décision avec date d'effet effective du 1^{er} janvier 1985.

Sa fonction.

Le matin, le facteur-receveur effectue une tournée de distribution, le plus souvent au cœur de la localité, parfois en desservant aussi quelques hameaux proches du bourg.

L'après-midi, il réalise au guichet les opérations postales, comme un

guichetier, puis il assure le départ du courrier. En fin de journée, il effectue la comptabilité du bureau. Il n'est pas reconnu comme comptable, c'est pourquoi ses recettes et dépenses sont incluses, en fin de mois, dans celles du bureau d'attache, recette de plein exercice.

Sa carrière.

On devient facteur-receveur par concours, sans exigence de diplôme particulier. Ce concours est ouvert aux facteurs et également à d'autres catégories de personnel (un exemple : avant la guerre 39-45, des agents manipulateurs y participaient). Le décret 86-261 précise que le concours est ouvert aux agents de catégorie C ou équivalent, âgés d'au moins 21 ans et ayant au minimum deux ans de service de titulaire ou stagiaire. Jusqu'en 1985, l'indice de fin de carrière est 390 brut. A cette date, le receveur-rural voit sa carrière s'échelonner de 267 à 438.

Le tableau d'avancement de grade permettait aux RD de postuler au grade supérieur et d'accéder ainsi à la R4, R3, jusqu'à la recette hors classe, voire recette de classe exceptionnelle.

La réforme, fruit de luttes multiples.

Les revendications essentielles de la CGT, qui dataient de 1968 (retenues par la commission Lecarpentier¹) étaient : reconnaissance de la qualité de comptable public, la recette-distribution (transformées en R4) base d'une nouvelle pyramide des recettes, indice terminal 650, alors que les autres organisations syndicales s'en tenaient à 474.

Le pouvoir pétitionnaire fut amplement utilisé. La première grève spécifique des RD eut lieu en 1978,

année où un semblant d'unité avait pu être réalisé. En 1979, lors de la deuxième grève, la CGT fut lâchée par les autres organisations.

En 1983, ce fut le grand rassemblement national à Paris. 121 délégués y participèrent.

Des délégations furent reçues tant au Ministère des PTT que par les groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale. L'action en direction des députés n'était pas négligée, une proposition de loi portant sur la reconnaissance de la qualité de comptable public avait été déposée par Henri Lucas, au nom du groupe communiste, et reprise quelques



Receveur-distributeur en barque, en Vendée, sd. Copyright, archives CGT-FAPT

années plus tard par notre camarade postier Jacques Jouve, lui aussi député communiste.

Les RD dans le paysage postal.

En 1988, date du dernier classement établi par la CRECEPT (Commission de Révision des Éléments de Classement des Établissements des Postes et Télécommunications), on comptait 3018 recettes rurales dont 18 en Loire-Atlantique.

L'entité RD.

Le RD est le représentant de l'Administration des PTT dans la localité. Il y habite, bénéficiant d'un logement de fonction. Ses enfants sont scolarisés dans l'agglomération (à quelques exceptions près, lorsque l'école publique n'avait pas pignon sur rue). C'est un petit « notable », comme le maire, le curé, le médecin ou l'instituteur. Avec lui, peuvent bien travailler :

- la SUPEL (personne assurant le service téléphonique et télégraphique durant la tournée du facteur receveur). En réalité elle assurait souvent l'ensemble des opérations postales.

- la MONET (personne assurant le ménage du bureau).

- le porteur de télégrammes.
- éventuellement un(e) auxiliaire de renfort, les heures étant déterminées par la statistique 539 (relevé intégral de toutes les opérations effectuées par le bureau et attribution de points en fonction de coefficients déterminés par la CRECEPT). Souvent ces diverses activités se complétaient.

Le service public était donc assuré 6 heures par jour et 6 jours sur 7. Fait marquant : on pouvait effectuer dans les RD toutes les opérations postales sans exception.

Le RD dans sa localité.

Le RD participait activement à la vie communale. Tantôt président des parents d'élèves, secrétaire de l'Amicale laïque, il s'investissait souvent dans le club sportif, culturel, pouvait s'intéresser à la vie politique. Martial Redon, ancien secrétaire général-adjoint de la Fédération CGT des PTT, disait : « Le receveur est un grand électeur ». De nombreux RD n'ont pas quitté leur première affectation car ils s'étaient investis totalement dans la vie locale, en devenant conseillers municipaux pour les uns, maires pour d'autres.

Ils pouvaient même être élus conseillers généraux, contrairement aux receveurs, privés de cette possibilité dans leur département, en vertu

de l'article L195 du Statut de la Fonction Publique.

La représentativité des RD.

Jusqu'en 1985, il est difficile d'évaluer le poids de la CGT dans cette catégorie, les RD n'ayant pas de commission spécifique. Ceci devient possible en 1986, avec la création de la commission 16, au sein de laquelle ils sont seuls à s'exprimer. Cette année-là, la CGT échoue à 35 voix de la CFDT pour la première place. Lors du deuxième scrutin, en 1989, le travail effectué pour la réforme et dans les diverses instances de concertation est reconnu et la CGT devient la première organisation syndicale chez les RD, elle obtient deux sièges de titulaires.

A noter, cette année-là, dans un Journal Officiel de la Poste, un article sur un RD. Il se trouve que c'est la tête de liste des candidats de la CSL² ! Imaginez nos protestations au Ministère.

Les RD et l'unité d'action.

Elle fut toujours difficile à réaliser avec les autres organisations syndicales et même avec l'ARD (Amicale des Receveurs-distributeurs). Cette dernière fut créée en raison du peu d'intérêt manifesté par l'ACE (Amicale des Chefs d'établissement). L'ACE était souvent présidée par le Receveur Principal du département, noyauté par FO et la CGC, elle manifestait peu d'intérêt pour la catégorie « subalterne » des RD, d'où la création de l'ARD. Celle-ci était sous influence sans partage de la CFDT, son bureau national étant à une époque entièrement composé de membres adhérents de cette centrale syndicale. Autant il était possible de s'accorder sur les revendications, autant les modalités d'action donnaient lieu à désaccords, la CGT étant toujours accusée de vouloir aller trop avant. Néanmoins, grâce à l'opiniâtreté des camarades dans les départements, les RD des autres organisations participaient, pour certains à l'action, pour d'autres en finançant les déplacements lors des rassemblements à Paris.

Les RD dans la CGT.

Pour la plupart anciens facteurs, les RD avaient l'habitude des luttes. Même isolés dans leurs localités, ils restaient convaincus que rien ne serait acquis sans l'action. En 1975, lors de la création de l'UFCL, les débats furent animés, tant au bureau fédéral que dans les sections départementales de receveurs et RD.

Qu'allait faire les RD, côtoyant des ingénieurs généraux, des INP ou autres administrateurs ? La décision prise d'inclure tous les receveurs, y compris les RD, se révéla juste et même très utile, ces derniers prenant toute leur place dans l'animation des sections UFC, en particulier dans les départements ruraux.

Les RD et la presse CGT.

Comme les autres receveurs, ils bénéficiaient du « Maître de Poste ». Le lectorat de ce mensuel dépassait largement les adhérents CGT. Le journal contribuait au développement des luttes, par ses explications, ses analyses, ses comptes rendus d'audience et des diverses activités des commissions nationales ou départementales.

Des interrogations, mais une certitude.

Sans faire preuve de passivisme paralysant ni d'excessive nostalgie handicapante, on peut légitimement se poser quelques questions sur le métier de facteur-guichetier : quel statut ? Quel déroulement de carrière ? Quelle sécurité ? Quel service public rendu ? L'avenir proche se chargera de nous apporter des réponses, qui dépendent pour beaucoup de la capacité de cette catégorie à faire aboutir ses légitimes revendications. Néanmoins, qu'il nous soit permis d'affirmer que le facteur-receveur, devenu receveur-distributeur, puis receveur-rural exerçant un beau, un très beau métier. Il offrait aux usagers, quasiment toujours satisfaits, un service public d'une qualité extrême, six heures (au moins) par jour, six jours sur sept. Il n'est pas surprenant que ces anciens postiers aient éprouvé tant de fierté, à juste titre, d'avoir représenté la Poste, l'Administration, le Service Public dans leurs villages respectifs, que ce soit sur le Causse Montbel ou sur les bords de Loire, en passant par l'Ardèche, chère à Jean Ferrat ou le Tarn, patrie de Jean Jaurès.

André Brangeon

1. Commission chargée d'examiner les conditions de reclassement des différentes catégories du personnel des P.T.T., créée à la suite de la grande grève de mai 1968.

2. La CFL-CFT, pseudo organisation syndicale, animée par des militants d'extrême-droite, a été introduite dans les PTT par Robert Galley en 1971. Elle a été dissoute en 2002.

3 décembre 1966 : Congrès constitutif du Syndicat des Services Financiers de Lyon : 50 ans déjà !

Le syndicat des Services Financiers de Lyon regroupe les Chèques Postaux, le CCM, la CNE, et la comptabilité régionale. Louis Viannet, à ce congrès, nous rappelle que cette décision est celle des 12^e et 13^e congrès départementaux des PTT du Rhône dont il était secrétaire :

« Efforts pour développer les responsabilités des sections syndicales Pour en multiplier le nombre Pour en améliorer les activités et les structures, Pour démultiplier le nombre de militants et leurs responsabilités. Pour mettre la CGT le plus près possible des syndiqués, du personnel ...

A ces efforts, vous avez, camarades, grandement et pleinement participé, ce sont eux qui nous permettent d'assister aujourd'hui à ce magnifique congrès. C'est dire que ce congrès est non le signe de difficultés, mais au contraire d'un renforcement considérable de notre CGT ».

Il faut dire que la création de notre syndicat se situe en plein « Pouvoir Gaulliste », situation qui a été largement évoquée et développée dans mon rapport d'ouverture :

Blocage des salaires, augmentation des prix, licenciement, chômage, réduction d'horaires dans le secteur privé.

Et aux PTT : détérioration du service public, au trafic toujours croissant correspondant des effectifs insuffisants avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail. Au budget des PTT, voté récemment : 6 500 emplois accordés



Echo SF congrès de décembre 1969

alors que le Conseil Supérieur des PTT en demandait 13 000.

Pour les Chèques : 1 100 emplois en 1967, dont la moitié pour Paris, alors qu'en 1966, il y avait eu 2 965 créations d'emplois, soit 2 fois et demie de moins qu'en 1967.

Luttes et Revendications :

Les luttes furent nombreuses et le personnel s'y inscrivit pleinement.

Dans les luttes d'ensemble et dans le cadre de la campagne CGT « Pour le temps de vivre », le personnel des Services Financiers a largement participé.

Une des grandes batailles des Chèques Postaux est celle du samedi libre, la réduction du temps de travail, les 35 heures en 5 jours, les 2 jours de repos consécutifs (revendications formulées depuis 9 ans déjà).

L'action se multiplia à Lyon et dans tous les Centres sous de multiples formes : grèves, pétitions, délégations de masse, respect du mode opératoire...

Ce qui existe à cette date à Lyon : c'est la semaine de 40 heures, samedis travaillés toute la journée, une productivité croissante. En 1958, l'indice 100 de productivité passe en 9 ans à 156,7 soit + 56,7%.

Il faut attendre 1975 pour l'automatisation de Lyon Chèques et 1968 pour que notre revendication commence à avancer.

Une autre revendication chère aux mamans : c'est la création d'un service 9-16 obtenu en avril 1964 et nous voulons son élargissement.

Il y a eu aussi beaucoup à faire dans le domaine Social, car nous n'avions ni crèche, ni garderies d'enfants le mercredi, ni salle de repos décente, ni infirmière à temps complet. Il faut dire que depuis l'accord national CGT-CFDT du 10 janvier 1966, les luttes se font souvent dans l'unité avec la CFDT. Il n'en va pas de même avec FO.

Renforcement

C'était aussi le but primordial poursuivi : rapprocher les militants des syndiqués, rapprocher la CGT du personnel, nous renforcer.

A cette date nous avions 300 adhérents, les adhésions étaient en progression constante : 37 en 1965, 47 en 1966, 56 à notre 2^e congrès en 1967, 150 en 1968.

Puis 309 adhérents en 1967, 429 en 1969, 544 en 1971, 573 en 1973 etc. ... il est vrai qu'en 1973, il y avait 3677 agents ...aujourd'hui le centre des Services Financiers de Lyon, suite à l'informatique et aux nouvelles technologies, ne compte plus que 800 agents.

Notre syndicat s'exprimait chaque mois dans un journal : « L'écho des Services Financiers » qui parut régulièrement.



Nicole Allory, congrès constitutif du Syndicat des Services Financiers



Syndicat des Services Financiers congrès dép PTT de 1969.

Les débats :

Les débats à ce congrès constitutif furent riches, notamment ceux des sections syndicales existantes : SVC, les Comptes courants, annexe Jalon, Courrier, puis d'autres sur la « VO », la propagande, les jeunes, la trésorerie et la Paix.

Paulette Dayan, secrétaire fédérale, a suivi notre congrès. Ceci nous conforte dans l'idée que notre décentralisation est positive pour notre syndicat et pour les postiers du Rhône.

Il faut dire également pour être juste et conforme à notre histoire, que notre fédération n'était pas très « chaude » pour cette décentralisation et nous appelait « la chose ».

Dans les Rhône, il a fallu attendre 1971 pour que les 3 autres syndicats des Bureaux gares, des Télécommunications et des Services Postaux, avec l'Union Syndicale des PTT du Rhône (organisme unitaire rassemblant les 4 syndicats) soient créés.

J'ajoute que notre syndicat a grandement participé au rayonnement de la CGT avec :

- Louis Viannet permanent à la Fédération dès 1971, puis Secrétaire Fédéral, et Secrétaire général de la confédération CGT,
- René Lomet, responsable confédéral des jeunes,
- Jean Guichard secrétaire de l'UL de Lyon 7^e en 1967,
- Roland Granada secrétaire de l'US PTT du Rhône, puis secrétaire de l'UD du Rhône,
- Renée Liandrat élue Agent aux CAP nationales,
- Jacqueline Guichard élue au 1^{er} Conseil d'Administration de la Poste en 1991.

Marseille, Bordeaux et Lille ont suivi notre exemple et participé sous diverses formes d'organisation au rayonnement des Services Financiers dans leurs départements.

Au cours des mois qui suivent le congrès, nous nous organisons au plus près des syndiqués et du personnel : le bureau de notre syndicat se réunit dans un petit local loué rue Jaboulay à deux pas du centre de Jean Macé. La commission exécutive se réunit au café « les Tilleuls » place Jean Macé, puis plus tard au café « le Cambrinus » avenue Berthelot à mi distance entre les deux centres.

Grande grève de mai-juin 1968

Je ne peux conclure sans dire quelques mots de ce grand mouvement qui fut marqué dans nos services et surtout à Lyon -Chèques, par une grève générale avec occupation des locaux de Jean Macé (seul centre de Chèques de France à occuper les locaux) autant dire que la grève fut très active !

• Revendicative :

Avec l'obtention à Lyon grâce à notre ténacité et la prolongation de la grève de 2 jours, avec manifestations dans les rues (suite à l'intervention de la police pour nous « virer » du centre)

- 2 h 30 de réduction du temps de travail, un samedi sur deux sans récupération,
- 37h30 au courrier jour,
- 35h et 4 nuits sur 7 au courrier nuit,
- Ouverture de la cantine en 1971,
- Des garderies mises en place tous les mercredis et tout de suite,

- 3 jours d'ASA pour enfant malade plus souple,

Sans compter les revendications obtenues après les négociations au Ministère avenue de Ségur : salaires : +6% le 1^{er} juin 1968, + 2,25% le 1^{er} octobre 1968, 10 points d'indices à toutes les catégories et 15 points aux catégories C et D soit 13 à 18% d'augmentation, la reconnaissance de la section syndicale et l'octroi de droits syndicaux (distribution de tract dans les services et non à la porte, ASA, DS, collectage des cotisations, locaux syndicaux dans les centres ...) et le paiement de jours de grève.

• Culturelle :

Dans les locaux des Chèques, pendant l'occupation, nous avons organisé des débats avec la venue :

- Du Théâtre de la Cité (TNP de Villeurbanne) avec Jean Bouise, comédien.
- La Chorale Populaire de Lyon.
- Un peintre Lyonnais Georges Manillier et notre camarade Thérèse Contestin, artiste peintre des PTT.
- Une conférence avec le Planning familial.

Sur la lancée des succès de 1968 et des luttes suivantes, notamment la grande grève de 1974, au cours de l'année 1970 les acquis furent nombreux et variés.

Ils donnent à la femme une meilleure place au travail et dans la société (dans le domaine de la maternité et de l'égalité Femmes-hommes entre autres)

Nicole Allory,

1^{re} secrétaire du Syndicat des Services Financiers de Lyon en 1966

La TSF - Télégraphie sans fil - à l'origine de la communication d'aujourd'hui

A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les découvertes scientifiques vont apporter une véritable évolution permanente dans le domaine des communications et de l'information. La radiotélégraphie va être immédiatement confrontée aux enjeux politiques, stratégiques, financiers et économiques.

Le retard de la France

A la fin du 19^e siècle, l'Administration française a raté son entrée dans le secteur des câbles sous-marins transocéaniques. En quelques années, ce secteur était devenu quasiment le monopole des sociétés privées britanniques, avec la Eastern Telegraph Company et ses filiales.

Cela donnait à Londres la maîtrise de l'information tant diplomatique que pour les échanges financiers et boursiers.

La Grande-Bretagne avait la maîtrise de 250.000 kms de câbles sous-marins, contre 28.000 km pour la France qui se situait au 7^e rang mondial, ne possédant que 4 navires câbliers.

Elle ne bénéficia d'une compagnie qu'en 1894 avec la création de la Compagnie Française des Câbles sous-marins (CFCT). Puis, en 1913, une nouvelle société française sera créée : la Compagnie Française des Câbles Sud-Américains, connue sous le nom de Sud Am/PQ.

Il est difficile de comprendre comment la France, deuxième puissance coloniale, et bénéficiant d'une position géographique maritime aussi importante, n'ait pas développé un réseau de câbles sous-marins.

Les débuts de la télégraphie sans fil

Ayant manqué le développement des liaisons télégraphiques transocéaniques, la France allait pouvoir disposer avec la télégraphie sans fil (TSF) d'une nouvelle technologie capable de réaliser un véritable réseau de liaisons internationales.

La Marine Nationale a rapidement vu tout l'intérêt de «la radiotélégraphie». En 1899, elle fait les premiers essais dans la rade de Brest. En 1900, les croiseurs de la Marine Nationale sont équipés d'émetteurs et récepteurs radios par la société Marconi.

En 1904, les PTT installent une première station expérimentale sur l'île d'Ouessant (29) qui arrêtera ses émissions en 1940 avec l'occupation allemande. En 1910, l'administration n'avait que 5 stations :

Ouessant, Boulogne/mer, Saintes-Maries-de-la-Mer, Porquerolles et Alger, qui assuraient les liaisons avec les quelques navires équipés de postes de radio SFR, soit, en 1914, 90 navires de commerce et 50 chalutiers français. Elles ont ouvert la voie à la sécurité des navires en mer.

Gustave-Auguste Ferrié : l'homme de la TSF

Le capitaine Ferrié va permettre à la télégraphie sans fil (TSF) de faire un bond extraordinaire. Après l'explosion volcanique du mont Pelé en Martinique, Ferrié va réussir, avec des antennes fixes et mobiles entre la Martinique et la Guadeloupe, à établir une liaison télégraphique alors que les câbles sous-marins ont été coupés. En 1903, Gustave Eiffel lui propose d'utiliser la Tour Eiffel pour ses expériences radio et apporte son financement. Cette décision sauvera sa Tour dont la concession par la Ville de Paris s'arrêtait dans 6 ans. En 1904, la Tour Eiffel devient officiellement la station de radiotélégraphie. Des essais et des liaisons sont établis avec la Tunisie, puis avec les États-Unis, puis dans le monde entier, et sauveront la tour Eiffel. En 1909, le premier centre radiotélégraphique est militaire et enterré sous la Tour, au Champ de Mars. Il aura un rôle important pendant la guerre 14-18. Ferrié sera par la suite à l'origine des liaisons avec les colonies qu'on appellera le "réseau colonial" ou «réseau Ferrié».

La TSF sous conflit d'influence entre Ministères !

Le décret du 17 juin 1912 instituait la Direction Générale de la TSF au Ministère des PTT. Il s'appuyait sur le décret du 7 février 1903 découlant de la loi du 27 décembre 1851, elle-même issue de la loi de 1837, à la suite d'une tentative de liaison privée par télégraphe optique de Chappé: «Des postes destinés à l'échange des correspondances d'intérêt privé pourront être établis et exploités par des particuliers après autorisation donnée par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, par application du décret loi du 27 décembre 1851». Si ce texte donnait les compétences aux PTT, il permettait aussi au Ministre des PTT d'accorder les autorisations d'exploitation de la TSF aux sociétés privées. Sa compétence s'étendait aussi au contrôle des règlements internationaux.

Jusqu'à la veille de la Guerre, le développement de la TSF par les PTT avait pris du retard. Cela provoquait une contestation de ses compétences sur le monopole des communications par TSF par les ministères des Colonies et de la Marine.

Deux rapports, les 10 et 17 juillet 1913, de la Commission du Budget et des PTT de la Chambre des députés, mettaient en cause les relations difficiles entre les administrations, dont voici un extrait : « ce sont les colonies qui fixent, sans consulter les postes, les télégraphes et les téléphones, pour les relations entre les stations de TSF de la côte occidentale d'Afrique, des taxes susceptibles de concurrencer sans merci le trafic de nos câbles nationaux ; ce sont les stations de la Marine qui, par des exercices, troublent parfois volontairement le trafic des PTT avec les navires et tentent de les détourner à leur profit ».

En 1914, sera construite la station de Lyon la Doua qui permettra une liaison avec la Russie, sans passer par le câble Paris-Moscova de la société allemande Téléfunken. Elle ouvrira des liaisons avec les colonies; ce sera le début du «réseau Ferrié» que les PTT exploiteront.

Les progrès réalisés vont aiguïser les appétits des financiers et de l'industrie privée.

Les services radioélectriques seront créés en 1920 dans un contexte de débats vifs autour de la défense du monopole des PTT. Le Patronat, avec «l'Union des Intérêts Économiques», faisait pression pour obtenir l'exploitation de la TSF. La Compagnie Générale de Télégraphie sans fil (C.S.F.) était sur les rangs, associée à la SFR.

Cette société avait de puissants moyens financiers du fait de son actionnaire principal, la Banque de Paris et des Pays bas (BNP), et des moyens techniques apportés par les accords avec la compagnie américaine Radio Corporation of America (RCA).

A contrario, le rapport du 30 juin 1920 à Louis Deschamps, sous-secrétaire d'état des PTT, fait état des difficultés: «Les ressources de l'administration des PTT en ingénieurs radiotélégraphistes qualifiés pour diriger de tels travaux sont extrêmement faibles en ce moment...les règlements administratifs ne sont pas assez souples pour permettre à l'État d'embaucher du personnel supplémentaire de valeur en le payant suffisamment.». Tous les arguments étaient bons pour justifier la proposition de concession d'exploitation à la CSF qui est signée le 29 octobre 1920, prévoyant la participation des PTT aux bénéfices, que toute installation, tout contrat de liaison, devaient avoir l'accord des PTT, qu'une liaison pouvait le lui retirer si les PTT assurait la même liaison, qu'elle devait écouler gratuitement les télégrammes de l'État.

De plus, toutes les installations reviendraient gratuitement à l'État au bout de 30 ans et, dès la quinzième année, l'État pouvait exercer un droit de reprise anticipé. Cet accord ne répondait pas vraiment aux demandes du Patronat, car ce n'était pas une privatisation totale mais une concession temporaire sous contrôle de la Direction TSF. Il ne répondait pas non plus aux défenseurs du monopole à l'Assemblée Nationale ou dans la presse, en particulier l'Humanité. Finalement ce texte a préservé la possibilité de la réintégration aux PTT de l'exploitation privée de la TSF.

A partir de 1920, deux exploitants, un public et un privé, se partagent l'exploitation de la TSF

Le gouvernement a concédé un droit pour l'exploitation des télécommunications internationales à la compagnie privée CSF : Radio-France pour l'exploitation TSF et la SFR qui construit le matériel. Il y aura donc deux opérateurs : un opérateur privé Radio-France, et un opérateur public avec les Services TSF des PTT. Radio-France va exploiter des liaisons télégraphiques intercontinentales, principalement Paris-New York. Son Bureau Central Radio, au 166 rue Montmartre, ses centres radioélectriques de Sainte Assise et Villecresnes, sont mis en service en 1921. Elle va aussi créer une filiale Radio-Orient à Beyrouth pour le transit du trafic vers le Moyen Orient.

Les services TSF des PTT vont s'appuyer sur les centres radiomaritimes et les stations du «réseau colonial» du Général Ferrié qui comprenait Bamako, Brazzaville, Tananarive et l'Indochine.

Le Bureau Central TSF, qui deviendra le Bureau Central Radiotélégraphique (BCR), est créé et placé sous l'autorité de l'Administration des PTT, par l'arrêté du 15 janvier 1920 signé par Georges Clemenceau, Président du Conseil. Le BCR est d'abord installé rue Saint Dominique, avant d'être rapidement transféré au 5 rue Froidevaux, Paris 14^e, de 1921 à 1940. Dès cette période, le terme radiotélégraphique avait remplacé le terme TSF qui est resté dans la mémoire collective pour parler des postes de radio («on écoute la TSF !»). De 1920 à 1935, plusieurs stations radioélectricité vont être construites. D'abord la Croix d'Hins, près de Bordeaux, sera en exploitation à partir du 21 août 1920, puis Pontoise et Noisau. La Croix d'Hins deviendra aussi une station radiophonique, avec studios d'enregistrement de concerts ou autres émissions, sous le nom de Bordeaux La Fayette PTT. Il faut aussi ajouter les concessions déjà accordées aux sociétés privées exploitant les câbles sous-marins : la Sud Am/PQ, et les compagnies américaines RCA, Western Union (WU) ou Commercial Câble (CCC), et anglaises comme la Eastern Union.

A la fin des années 1930, les communications internationales reposaient principalement sur le trafic radiotélégraphique ou par câbles.

Elles avaient un rôle irremplaçable dans tous les domaines : diplomatiques, échanges économiques, boursiers et financiers, la presse, mais aussi militaires ;



BCR Radio France rue Montmartre Paris dans les années 1930

Les effectifs dans ses services, tant ceux de la TSF que ceux de Radio-France, ne sont pas pléthoriques. On compte environ 400 agents, techniciens et cadres, dans les services techniques et d'exploitation chez les deux opérateurs. Par exemple, pour Radio-France, en 1938, on compte 231 employés au BCR (rue Montmartre à Paris), 59 à Sainte Assise et 27 à Villecresnes. Les régimes de travail sont basés sur 7 jours sur 7 et 24 heures/24. Le personnel est très majoritairement masculin.

Des années noires à l'exil



BCR des PTT à Roanne en 1940

Dès l'ouverture du conflit, en 1939 avec l'Allemagne, la sécurité des centres radioélectriques était assurée par l'armée. L'avance des allemands obligea les dirigeants de Radio-France et la Direction TSF à étudier des solutions de repli des installations

Début juin 1940, Radio-France transféra les installations et le personnel (le BCR, Sainte Assise et Villecresnes) sur Auray, dans le Morbihan. Ce choix étonnant montre assez bien le désarroi et une certaine méconnaissance des forces en présence ! Avant que les équipements ne soient installés, les soldats allemands arrivèrent le 22 juin à Auray. La décision fut prise de revenir à leur point de départ ! Les Allemands imposèrent la reprise des émissions TSF à une « réglementation spéciale » qui obligeait le gouvernement français à maintenir en état de fonctionnement l'ensemble des réseaux télégraphiques et téléphoniques. En mars 1941, l'officier de la « Kriegsmarine » Hoke avait découvert que les émetteurs en ondes longues, relégués depuis 1925 au profit de l'utilisation des ondes courtes (OC), permettaient les communications avec les sous-marins. Elles assurent toujours les émissions vers les sous-marins de la Marine Nationale ! Les tentatives de sabotage dans les stations étaient difficiles : un groupe de résistants FTP, « Valmy », a réussi une attaque contre les pylônes de Sainte-Assise, mais 3 d'entre eux ont été tués. Sainte-Assise fut gardée par 250 militaires, le périmètre de la station fut entouré par une double clôture avec des mines au milieu. Les émissions eurent lieu jusqu'à mi-août 1944.

Dès la Libération, avec du matériel caché pendant l'occupation, les personnels remirent en service des liaisons internationales de New York et de Londres en septembre 1944. Si les années d'occupation furent des années noires, ce ne fut pas le cas pour les actionnaires de la société Radio-France. Fin juin 1941, la « Kriegsmarine » signa un contrat de location des installations de Sainte Assise pour une somme de 30.000 francs par jour.

Ce loyer, d'après la CSF, « permet en 1942 et 1943 de distribuer des dividendes du même niveau que celui de l'année record de 1938. Les résultats des exercices 1942 et 1943 furent tellement exceptionnels que les bénéficiaires durent être amputés de provisions, directement reversés au fisc, à la Libération, lorsque la société dut rendre des comptes à la commission des profits illicites ». Les dirigeants de la CSF et sa filiale Radio-France furent inquiétés pour collaboration par la justice à la Libération avant d'être acquittés !

Le BCR des PTT s'exile à Roanne

L'invasion de la capitale rendit inévitable le transfert en province du BCR des PTT rue Froidevaux. Le 12 juin 1940, des ordres de mission sont distribués à tout le personnel pour se replier sur les centres de La Charité sur Loire, Lyon la Doua et la Croix d'Hins. Le gouvernement de Vichy décida d'installer le BCR à Roanne, au plus près de sa nouvelle « capitale ». En juillet 1940, le personnel doit se rendre à Roanne pour rétablir les liaisons. Les centres émetteurs de Pontoise et de Lyon la Doua étaient également occupés. Le BCR de Roanne va fonctionner jusqu'à l'occupation de la « zone libre » et du BCR le 11 novembre 1942. Les liaisons avec les centres étrangers et les colonies sont interrompues, sauf Fort de France, Salgon et le Japon, ainsi qu'avec quelques navires. Après la Libération de Paris, fin octobre 1944, un premier détachement de Roanne-BCR est ramené sur Paris pour être installé au Central Télégraphique de Grenelle. Une année plus tard, le BCR a récupéré tous ses anciens correspondants étrangers au fur et à mesure de la remise en état des centres d'émission et de réception de Pontoise et de Lyon la Doua, qui sera transféré à Saint André de Corcy (Ain). La Croix d'Hins Bordeaux sera définitivement détruite le 22 août 1944 par les allemands.

Après la Guerre, une nouvelle ère s'ouvre pour les services radioélectriques

Fin 1947, la Direction de la TSF deviendra la Direction des Services radioélectrique (DSR). Elle va contribuer au développement des services radio. Dès 1946, la construction d'un grand Bureau Central Radiotélégraphique au cœur de Paris, rue de la Banque, est lancée. Ce nouveau BCR n'ouvrira officiellement qu'en 1958. Entre-temps, à partir de 1953, les PTT suppriment toutes les concessions d'exploitation accordées à toutes les sociétés étrangères anglaises et américaines, à Radio-France, dont toutes les installations et une grande partie des personnels seront intégrés par les PTT à la DSR. Les idées de la Résistance, la situation sociale après guerre, la réorganisation dans les services radio, vont avoir un impact important pour la création des forces syndicales et en particulier de la CGT. Ce mouvement sera marqué pendant plusieurs années par des débats sur le choix d'organisation syndicale (Commission Nationale Radio ou Syndicat national Radio) au sein de la CGT du fait des courants issus d'expérience et de vécu différents des personnels du secteur privé et ceux issus du service public.

Jacques Le Goff

Les zones : une structure de gestion pour un objectif politique

Dans la 2^e moitié du 20^e siècle, nous avons vécu, aussi bien à la Poste qu'à France Télécom (aujourd'hui Orange), de nombreuses réformes de structures.

Or derrière leurs côtés technicistes, se « mijote » toujours un enjeu politique.

Il est donc intéressant, pour comprendre le pourquoi et les objectifs des restructurations actuelles et à venir, de nous arrêter sur un exemple qui dans la période 1975/ 1981, c'est-à-dire celle du rattrapage du téléphone, a occupé le terrain de la défense du service public.

Pour cela il est bon de revenir à la campagne de l'élection présidentielle de juin 1969 où Georges Pompidou fut élu président de la République, période au cours de laquelle l'écrivain Jean d'Ormesson, dans un raccourci saisissant, constate la « surprenante mutation du gaullisme au libéralisme ».

Après le décès de Pompidou en 1974, Valéry Giscard d'Estaing, devenu président de la République¹, va accentuer cette politique. Il faut « libérer » le marché ... et les PTT, avec l'explosion des nouvelles techniques de communication, détiennent « le marché du siècle ». Or au printemps 1974, un rapport du ministre Hubert Germain soulignait que « le succès d'une augmentation des investissements nécessite de libérer les télécommunications des contraintes du « secteur administratif public ».

La grande grève d'octobre novembre 1974 allait déjouer les plans immédiats menant à la séparation Poste et Télécoms. Pragmatique, Gérard Théry, nommé directeur général des Télécommunications en 1974, ne pouvant pas relancer officiellement la séparation, va engager la bataille pour le rattrapage du téléphone (le Delta LP) dans le cadre des structures d'une administration d'État avec des employés, techniciens et cadres fonctionnaires.

Pourtant tous les rapports commandés par le gouvernement, dont l'objectif était de déréglementer les télécoms et « libérer » leur marché, démontraient que cette bataille était perdue d'avance, ce que contestait la CGT. L'histoire allait lui donner raison puisque le rattrapage du téléphone fut un succès du septennat de Giscard d'Estaing, de l'administration des PTT, de la Direction Géné-

rale des Télécoms, des usagers et du dialogue social qui permit, dans un contexte d'affrontement syndical sur les enjeux de la déréglementation, certains succès revendicatifs.

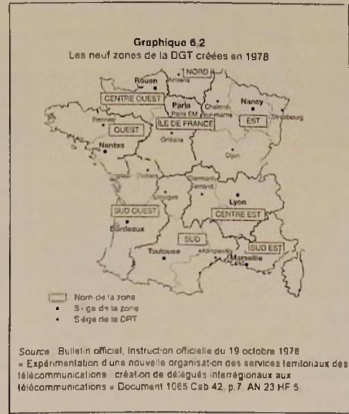
Ces enjeux ne sont pas mis de côté par le directeur général. Bien au contraire, il va se servir de la réussite du plan de rattrapage pour préparer la scission. Aussitôt après le choc de la grève de 1974, il va s'employer à faire en sorte que petit à petit les structures des télécoms soient détachées des structures administratives et à créer des structures autonomes aptes demain à correspondre à une gestion de type privée.

Cet article a pour objet de voir comment se prépare avec tous les acteurs une restructuration, élément constitutif d'un projet général, en l'occurrence ici la séparation Poste et Télécom, passage obligé pour leur déréglementation.

Nous avons choisi une restructuration qui se donnait pour objectif de boucler le cycle des réformes entreprises depuis 1970 par le ministre des PTT Robert Galley. Ces réformes étaient dénoncées par la CGT comme étant « la mise en place d'une gestion industrielle et commerciale dans un secteur dont la vocation est d'être un service public ».

Cette restructuration, c'est la création des zones en 1978, en lieu et place des régions.

L'idée de créer ces zones ne date pas de 1978. À la fin des années 60, des ingénieurs préconisaient déjà une nouvelle organisation des télécommunications où de « grandes zones » remplaceraient les régions « aux limites trop étroites ». Après tout pourquoi pas ? On peut en débattre !



Mais ce serait oublier que derrière cette réforme se cache déjà un objectif précis : la création d'une Compagnie Nationale du Téléphone. Celle-ci a fait l'objet d'un amendement au projet de la loi de finances de 1968, déposé par le ministre des finances ... Valéry Giscard d'Estaing. Ce projet fut mis en échec mais cela n'empêcha pas l'idée de créer des zones de poursuivre son chemin.

Dans le rapport de 1974 cité plus haut, le ministre Hubert Germain critique « le découpage administratif en 20 régions [car] il élargit beaucoup trop l'éventail de subordination qui, pour être efficace, doit être limité à sept ou huit unités ».

La encore pourquoi pas ? On peut en débattre ! Mais ce serait oublier que le même Hubert Germain milite pour la séparation poste et télécom, les PTT devant avoir une gestion « aussi proche que possible de celle des entreprises nationales », clin d'œil à la Compagnie Nationale...

Sur cette lancée, Gérard Théry, dès le printemps 1975, soulève la question des zones², mais, priorité au rattrapage oblige, ce n'est qu'en 1977, à Atlanta, aux États-Unis, qu'il annonce officiellement leur mise en chantier, en affirmant que « cette nouvelle organisation doit augmenter la productivité de 20 % entre 1978 et 1982 »³. Les syndicats, en tous les cas la CGT, ne sont pas informés officiellement.

Ce n'est qu'au Comité technique paritaire du 17 février 1978, portant sur la décentralisation de la Direction des Transmissions du Réseau National (DTRN), que l'annonce est faite. La CGT réagit immédiatement : « Ainsi peu à peu se met en place ce que la CGT appelle des super régions qui demain remplaceront les

20 directions régionales [...] Ces zones sont en vérité un affinement des structures actuelles pour répondre au mieux à une gestion de type industriel et commercial centralisée tournée vers la recherche du profit maximum. Les bases de cette gestion fixées en 1970 ont été fermement condamnées et combattues par la CGT sans aucune équivoque».

Le 15 septembre 1978, la CGT écrit au secrétaire d'État une lettre lui demandant d'annuler le projet de création de zones. En voici un large extrait prémonitoire ! «La création des zones est donc la manifestation délibérée de détacher une Administration d'État de son environnement naturel, de la soustraire à tout contrôle démocratique. C'est en définitive vouloir créer les conditions d'un changement de statut juridique de l'Administration des PTT permettant la création d'une Société Nationale ou d'un Établissement Public des Télécommunications préconisé par le rapport NORA MINC ou par le rapport CORRÈZE de 1974. Les télécommunications deviendraient ainsi une entreprise de droit privé ? Ce serait une grave atteinte au patrimoine national et les 130.000 travailleurs et travailleuses perdraient les garanties du statut des fonctionnaires auquel ils sont très attachés. Si l'on rapproche la tenue de ce comité technique paritaire du 22 septembre des conclusions du rapport RIPERT et des études en cours à la Poste, force est de constater que les directions d'exploitation de votre ministère cherchent à mettre en place une politique opposée à vos déclarations d'intentions sur votre détermination à maintenir l'unité des PTT, son caractère d'administration d'État et de service public.»

«Mais non, mais non», nous répond-il au téléphone.

Le 19 septembre, le directeur général reçoit la CGT. Il développe ses raisons pour accélérer la création des zones et affirme que cette réorganisation - nécessitée par le développement de l'entreprise, notamment avec l'arrivée de services nouveaux-dont le directeur était un fervent «militant»- ne préfigure pas un quelconque changement de statut des télécommunications.⁴

La CGT développe son analyse en s'appuyant sur le texte de la lettre envoyée au secrétaire d'État. Pour elle la création des zones, c'est un maillon, l'un des derniers, d'une chaîne conduisant à l'application du rapport NORA MINC sur l'informatisation de la société.

Ce rapport arrive à la conclusion que «la séparation des deux administrations est ainsi inscrite dans les faits ... l'objectif ultime est la création d'une société nationale des télécommunications»⁵. La CGT ne peut donc pas approuver cette réforme.

Lors de l'audience accordée à FO le 13 septembre sur la création des zones, Gérard Théry avait déclaré que la question du changement de statut «échappe au directeur général des télécommunications et à la DGT car c'est une décision politique».⁶

Le 22 septembre, lors du comité technique paritaire, les 3 syndicats, CGT, CFDT et FNT, étant contre les zones et sachant que la DGT campe sur ses positions, font une déclaration préalable commune où ils expriment leur refus de siéger à ce comité. FO fait de même !

Par contre seules les 3 fédérations, CGT, CFDT et FNT, appellent en commun leurs syndicats et le personnel à intervenir auprès des chefs d'établissement et chefs de service pour exprimer leur opposition au projet des zones

Pour sa part la CGT, considérant que le projet concerne des structures administratives nationales et aussi les usagers, demande la tenue d'un CTP ministériel ... qui n'aura jamais lieu.

Persuadé que les zones pouvaient favoriser l'indépendance de la DGT, le directeur des télécommunications, soutenu par la présidence de la République, ne tint pas compte des oppositions diffuses au sein du ministère et de la DGT ni de l'opposition de tous les syndicats à la création des zones.

Les missions des «délégués de zones» furent fixées par décret dès la fin 1978 et la phase expérimentale fut reconduite en juin 1980.

La réforme devenait opérationnelle, la gestion de la branche télécom se déconnectait complètement de la branche Poste, la scission était mure. La situation pré électorale - élection présidentielle de mai 1981 - ne permettant pas de porter politiquement le coup de grâce à l'unité des PTT, en bon préparateur Gérard Théry laissait au pharmacien Valéry Giscard d'Estaing, s'il était réélu en mai 1981, la décision de préconiser le médicament à l'Assemblée Nationale ! Au titre du sacro-saint libéralisme économique, naturellement.

Ce scénario fut mis en échec par l'élection de François Mitterrand.

L'abandon de la structure de gestion «zones» par le nouveau directeur général des télécommunications,

Jacques Dondoux, dès septembre 1981, fut appréciée comme un succès. Pour sa part, la CGT l'analysa plus comme une concession à l'action syndicale que comme le signe d'une nouvelle politique.

On connaît la suite, d'autres structures de gestion furent mises en place avec toujours le même objectif : dans le cadre de l'Europe libérale, délivrer le marché des télécommunications des contraintes de l'intérêt général, donc du service public.

L'action de la CGT, trop souvent seule dans la décennie 1980/1990, si elle permit de peser sur le quotidien de la gestion de plus en plus libérale des télécoms, n'a pas pu empêcher que se concrétise en 1991 l'objectif fixé au début des années 1970.

Vingt ans quand même de gagnés et des succès revendicatifs à mettre à l'actif de l'efficacité du syndicalisme de lutte!

Cet exemple peut nous faire réfléchir sur le présent. Un premier enseignement à en tirer, c'est que le salarier, pour bien mener le combat syndical au jour le jour doit bien savoir où veut le conduire son patron, le syndicat étant l'outil pour l'action collective au quotidien et à plus long terme.⁷

Serge Lotier

1. Voir le Relais n°41, et l'«Histoire de la fédération CGT des PTT de 1945 à 1981» page 331.

2. Voir Marie Carpenter «La bataille des télécoms». *Economica* 2011, page 392.

3. *Id.* page 393

4. Le directeur, sachant comme nous qu'il y avait quelques interrogations au niveau du ministère concernant cette réorganisation, tint à nous préciser que «la création des zones se faisait en complet accord avec le secrétaire d'État».

5. Simon Nora-Alain Minc «L'informatisation de la société». *La Documentation Française* janvier 1978 page 86. Ce rapport commandé par Giscard d'Estaing ne pouvait atterrir que sur ce que ce dernier préconisait depuis 1967 !

6. In Marie Carpenter, *op. cité* page 396.

7. Autres sources : les archives fédérales, le Militant d'octobre 1978.

La vie de l'IHS

Deux livres en cours de préparation L'histoire sociale en Loire Atlantique

C'est un projet du Centre d'Histoire Sociale CGT Fapt de Loire Atlantique, témoignant des années 1975-2005. Michel Tacet coordinateur des travaux fait le point sur les motivations et l'avancée des travaux.

En 2014, l'assemblée générale du Centre d'Histoire Sociale FAPT CGT de Loire Atlantique approuvait l'idée d'une étude portant sur les décennies 1975/2005 qui ont vu se transformer les PTT, administration d'Etat, en un patchwork d'entreprises aux statuts multiples, et conduit à la disparition programmée des fonctionnaires. L'objectif est de scruter ce passé récent pour bien comprendre comment nous sommes parvenus à la situation d'éclatement des services que nous connaissons actuellement et quelles conséquences il en est

résulté pour le personnel et pour le public.

Cette initiative rassemble une quinzaine de camarades ayant milité pendant cette période dans les différents services du département.

Tous ignorent ce que sera l'avenir pour la génération active d'aujourd'hui, mais chacun aspire à lui transmettre et à soumettre à sa réflexion son témoignage sur un passé de lutes. Le Centre d'Histoire Sociale va donc s'employer à rappeler comment ces évolutions ont été rendues possibles, comment elles ont été organisées, sous quelles responsabilités et parfois avec quelles complications, mais aussi comment le personnel a tenté de s'y opposer.

L'analyse de cette période pendant laquelle tout a basculé fait actuellement l'objet d'un travail de recherches avec pour objectif d'en publier les résultats sous forme d'un livre que nous souhaiterions publier fin 2017.

Il ne s'agit pas d'écrire une histoire exhaustive de cette entreprise de démantèlement d'un service public dont les usagers louaient presque unanimement la qualité, mais de montrer comment les agents de nos services l'ont vécue localement, sur le terrain, avec leurs lutes, leurs espoirs et parfois leurs découragements.

Aujourd'hui, ce travail est basé sur l'exploitation de nos archives. Il est régulièrement enrichi des réflexions, documents et témoignages de nos adhérents.



Le livre sur l'histoire du service des lignes se construit

Dans le cadre de l'élaboration du livre sur « l'histoire du service des lignes », François Briand l'animateur du collectif, Bernard Le Boisselier qui travaille à l'écriture du livre et Francis Fustini membre du CA de l'IHS ont eu un échange le 19 décembre 2012 avec des camarades du service des lignes de Marseille. Nous publions ici quelques extraits de ces témoignages comme étant de la matière pour les bonnes pages du livre.....

Richard Dalorso :

J'étais aux lignes à Marseille. Je suis entré aux PTT en 1943 comme jeune facteur télégraphiste. Avant la Libération, ils ont demandé des volontaires jeunes pour aller récupérer du matériel des lignes qui était un peu partout sur les voies ferrées. Nous étions une soixantaine de jeunes à récupérer ce matériel téléphonique de la gare Saint Charles, de la gare Saint Marcel. Après nous avons été mutés dans des secteurs, moi j'étais au secteur Colbert.

C'est la première fois que je suis monté sur une échelle de dix mètres pour récupérer des tiges des potelets, etc.

Après en avoir fait des piles on les emmenait au magasin régional. Ensuite on est restés aux lignes, dispatchés dans des secteurs.

Là j'ai appris à monter aux poteaux... on faisait la course.

On avait quinze ans (beaucoup de mes collègues de cette époque sont disparus). J'étais au foyer des PTT.

Aux lignes, c'est la première fois que j'ai rencontré des hommes. Ça ne va pas faire plaisir, mais j'ai toujours fait la différence entre un type qui vend des timbres et un type qui tire des fils. Ce que j'ai connu au service des lignes, c'est d'abord un lien commun, le fait de porter « la besasse », la sacoche à outils où on mettait

la gamelle et qui avait la particularité d'avoir en bout un espace spécial, carré, pour recevoir une bouteille de Cointreau. Chacun avait la sienne.

On partait et rentrait de nuit tous les jours de la semaine. Pour des jeunes, c'était dur. On apprend à vivre. J'ai connu de vieux ouvriers qui étaient aux lignes depuis très longtemps. Mon père était agent des lignes. Il est sur une photo. Certains buvaient beaucoup mais c'était des hommes quand même.

On avait cette réputation d'une catégorie qui buvait beaucoup, mais il faut prendre en compte que l'on partait de la maison, on mangeait un peu n'importe où.

La vie de l'HS

Si le chef d'équipe n'était pas apte, c'est le second qui assumait. Le matin je prenais très tôt le bus, appelé celui des employés, pour me rendre à la gare Saint-Charles pour aller à Arles. On arrivait sur place, il faisait tout juste jour. On y passait la journée. On redescendait par le train. Même jeunes, on dormait dans le train de retour.

On vivait ensemble 10 heures par jour, sauf le dimanche. Ça créait une amitié, on était surtout soudé. Aux lignes, on a toujours été en avance sur les autres catégories pour les luttes. Ça a changé. Il n'y avait aucun problème pour la carte syndicale ou très peu. J'ai été syndiqué en 1945, comme mon père. Cet esprit dans les luttes, on a essayé de le conserver le plus longtemps possible, jusqu'à la Libération. Après, en 1949, je sortais du service militaire, on ne « me reconnaissait » pas parce que à l'époque on ne rebauchait pas automatiquement. Il a fallu que j'aie à la direction. Ils voulaient m'embaucher aux IEM au télégraphe. Je suis allé à l'entreprise la Société Provençale de Construction Navale, la SPCN. Les horaires : 7h. - midi, 1h. - 18h. et 19h. - minuit, puis 1h. - 8h. , soit 48 heures de rang ! On gagnait certes des sous mais c'était dur. Ensuite je suis retourné aux PTI, à Garibaldi, ce qui me convenait. J'ai passé le concours de soudeur. Aux lignes, il y avait les lignes souterraines et les lignes aériennes avec une différence entre les deux. J'étais à l'aérien. On était considérés comme des manœuvres en bleu, tout sales.

On était considérés comme ça. Ceci te forge un esprit parce que tu croisais d'autres ouvriers, ça t'apprend à te durcir.

Aux lignes souterraines, ils étaient un peu plus gâtés. Ils avaient des horaires basés sur des barèmes. Par exemple pour raccorder un « 900 paires », ils avaient 3 jours. Ils arrivaient à le faire sur deux jours. A l'aérien, on avait notre charreton avec 3 ou 4 échelles dessus, on faisait parfois dix kilomètres à pied pour travailler le matin.

En arrivant on avait deux ou trois poteaux à planter. C'était un autre travail que le service souterrain.

Il y avait cette partition dans le service des lignes. Le service a pris de l'importance et à la fin, on a commencé à installer les postes. Avant on tirait un câble jusqu'au coupe-circuit, ensuite un monteur venait monter le poste.

Alain Vidal :

Par rapport à ce que tu viens de dire, il y avait effectivement deux services. Ceux de l'aérien étaient considérés comme des sous-agents par les agents du souterrain. Ce n'était donc pas l'ensemble des PTT qui les considérait ainsi.(...)

Alexandre Dami :

Je voudrais préciser : lorsqu'on début les agents des lignes se sont mis à poser les téléphones chez les abonnés, on a eu, nous les jeunes, affaire au comportement d'anciens qui se cachaient pour que tu ne vois pas comment brancher le téléphone.

Richard :

(...)

A Garibaldi, il y avait à un endroit le service aérien, « les parias », et dans un autre endroit le service souterrain, « les riches ». C'était comme ça.

Bernard Le Boisselier :

Pourquoi cette situation, alors qu'à l'aérien comme au souterrain les agents avaient la même hiérarchie avec des chefs de secteurs, etc. Alors pourquoi deux poids deux mesures entre deux catégories de personnel qui avaient pourtant des objectifs communs.

Alain :

Je suis moins ancien que Richard. Lorsque je suis arrivé à Marseille, ces deux entités existaient et il y avait la particularité que l'aérien était supervisé par un Inspecteur Principal qui par définition n'était pas un technicien, alors que le souterrain était supervisé par un Ingénieur. Quand on comparait les deux missions, il y avait apparemment une technicité requise plus importante pour raccorder les câbles que de les tirer les fils en aérien. Ce qui avait ses limites parce que l'aérien, c'était encore beaucoup de lignes le long des voies ferrées. Il fallait prévoir la rotation des fils pour éviter le courant induit. Il fallait en connaître un peu pour réaliser ce travail. C'était en particulier la tâche du chef d'équipe. Au souterrain, il fallait raccorder les câbles. Ceci ne demandait pas des connaissances supérieures, mais il y avait un codage à suivre, ce qui pouvait laisser penser à ces gens là qu'ils étaient supérieurs à leurs collègues de l'aérien.

Richard :

Les soudeurs du souterrain faisaient un stage de 6 mois à Paris.

Et j'ai connu le moment où l'agent des lignes de l'aérien s'appelaient ouvrier de main-d'œuvre.

Gérard Oulié :

Je suis beaucoup plus jeune. Lorsque je suis rentré, c'était les CPE, les CCL, les équipes centrales. Les lignes dans les CPE ou les lignes dans les CCL, c'était deux mondes à part. Toutes les tranches d'âge on vécu leurs particularités, des différences.



Agents des Lignes avec équipement réglementaire - casque, gants, ceinture et chaussures - lieu non précisé, sd. Copyright, archives CGT-FAPT

Bernard :

On a parlé de la partie technique, il faudrait aussi parler de la partie syndicale.

Richard :

A l'époque, le timbre syndical, c'était important. On touchait ce qu'on appelait la quinzaine. On descendait à la caisse 1 à la poste centrale de Marseille et on encaissait « la quinzaine ». Le trésorier se mettait sur une table dans un coin de la poste et personne ne lui disait rien. A l'époque, il y avait ce qu'on appelait le délégué. Ça a disparu. Lorsque le délégué venait dans les équipes et disait : demain sac à terre, il n'y avait aucune discussion. Le lendemain tout le monde mettait le sac à terre.

Bernard :

As-tu gardé des souvenirs de mouvements importants 1953, 1968, et 1974.

Richard :

J'ai une divergence sur 1974. Il y avait des forages, on voyait parfois la toupie qui remontait des câbles. On était en grève et nous de Féréol on est allé travailler. « La marseillaise » en avait fait un article, avec une photo. On avait mis un panneau « personnel en grève ». Réparation d'un câble important, 3 jours, on a travaillé jour et nuit. On avait le souci de la continuité du service public même en cas de grève.

Alexandre :

A ce sujet on avait des discussions dans les secteurs. Certains étaient pour l'intervention en cas de grève et d'autres étaient contre.

Il a fallu discuter ferme pour faire admettre la position du syndicat départemental (Michel Bouley et Jean Ansaldo). Il avait fallu convaincre les camarades sur la base de l'intérêt du service public.

Alain :

A propos de cela, il avait un contact quasi permanent entre le syndicat départemental et le Préfet.

J'ai assisté à une audience conduite par Michel Bouley à la DOT. Chambon, l'Ingénieur a abondé dans notre sens, ce qui a fait bondir le DR. A ce moment là, la CGT aux lignes ce n'était pas rien, à Marseille, c'était un monument, au-delà des adhérents, en influence.

Alexandre :

La quinzaine arrivait le 15. Si le 15 au matin elle n'était pas là, on allait tous avec les camions à la direction, syndiqués et non syndiqués, sans être en grève. Ceci pouvait se faire parce que la CGT était influente.

Francis Fustini:

Lors d'une audience à la DRT, ils nous ont parlé d'un paiement sur un compte et non plus en liquide. C'est un ingénieur qui gérait les quinzaines, en discutant on lui dit : « Quand on touche à la gamelle on touche au fond du cœur » !

(...)

Alain :

A propos des diverses indemnités, « la quinzaine », il y avait en gros 3 catégories : ceux qui les portaient à la maison pour « faire bouillir la gamelle », assurer divers travaux ;

ceux qui en faisait leur vie personnel ; et ceux qui prélevaient les trois quart pour eux et la famille, le quart restant servait à payer la cotisation syndicale et le Bulletin des lignes.

Le parka... le parasol et la glacière.

A Marseille, dans les années 1986/1987, on a mené la lutte pour des parkas. On a été les premiers à les obtenir sur la DOT des Bouches du Rhône. On a même imposé le modèle. Un haut de gamme, avec une feuille d'aluminium à l'intérieur.

Une année, alors qu'il faisait terriblement chaud, on a obtenu des parasols pour protéger les gars dans les chambres de répartition et une glacière pour conserver nos boissons au frais.

Nous avons lutté et gagné pour les deux extrêmes : le froid, le chaud.

Assemblée Générale de Libération Nationale PTT

Cette année, c'est Patrick Bourgeois qui représentait l'institut à l'AG de Libération Nationale PTT, le 25 février 2016. Dans son intervention il soulignait (extraits):

« Nos travaux respectifs, ceux de Libé PTT et ceux de l'HS se complètent et se nourrissent d'une histoire commune, celle de la CGT et de la Résistance. Ils sont imprégnés de cet esprit de résistance. (...) C'est ce qu'ont montré les débats et interventions lors de la conférence qui s'est tenue en décembre dernier à Limoges, organisée conjointement par le syndicat de la Haute Vienne, la région du Limousin et la Fédération avec l'HS pour célébrer le 70^e anniversaire de la Fédération réunifiée¹ ».

Il cita un court extrait qu'exprimait Michel Delugin² à propos du programme du Conseil National de la Résistance adopté le 15 mars 1944 :

« Après l'étendue du désastre en 1940, résister, c'était alors reprendre le contact avec des amis, avec des camarades de travail, c'était "contrer" la propagande nazie et celle de Pétain qui faisait figure de sauveur suprême et jouissait d'une popularité certaine, en particulier en zone sud non occupée. Résister, c'était aussi assurer la solidarité avec ceux et celles qui étaient plus particulièrement victimes de la situation :

les familles dont le père était prisonnier en Allemagne, ou interné politique en France, les chômeurs... ».

Puis Patrick a poursuivi :

« Dans le contexte actuel de régressions tous azimuts qui favorisent la percée des droites extrêmes, il est important de redire combien le devoir de mémoire et la lutte constante contre les idéologies fascistes incarnées notamment en France par le Front National représentent un enjeu majeur pour les générations actuelles. Plus que jamais, les liens étroits entre la Fédération, l'Institut et Libération Nationale PTT sont essentiels pour continuer à mener de pair ce travail de mémoire et aussi d'espoir, porteur d'alternatives progressistes. Les générations de militantes et de militants d'aujourd'hui témoignent d'un intérêt grandissant pour l'histoire, en particulier celle des luttes et des acquis sociaux. (...) »

Elle confirme combien « passé/présent/avenir » s'articulent pour contribuer à la recherche de nouvelles conquêtes sociales à l'exemple de celles issues de la Libération ; par le débat, les propositions, les luttes et le rassemblement. (...) »

Chacun dans notre créneau, nous avons une autre responsabilité, celle de montrer qu'il faut savoir s'arrêter sur le passé pour aller de l'avant au

rythme du présent avec l'esprit de résistance motivé par un projet d'avenir ».

1. Cette conférence fait l'objet d'un supplément à ce Relais

2. In Relais n°41^e de janvier 2009

Hommage

Michel Delugin est décédé le 27 mars 2016. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 1^{er} avril au crématorium du Père Lachaise.

Il fut l'un des dirigeants de notre fédération.

Dans toutes les responsabilités syndicales qu'il a assumées, il a marqué les militants par sa fraternité, sa pédagogie, son analyse politique tout en gardant une grande humilité. Ancien résistant il était Secrétaire général de Libération nationale PTT.

(Son parcours militant est retracé dans le dernier Relais numéro 69).

Nous pensons bien à lui et à sa famille

Assemblée Générale de l'IHS CGT Fapt

40 présents et 200 procurations, mais aussi plusieurs excusés, dont Élyane Bressol pour l'IHS confédéral. Voilà qui démontre l'intérêt et la vitalité de notre association.

La FNARH, LSR et LIBE PTT étaient présentes.

Un riche bilan d'activité 2015 :

L'année 2015 a été marquée par diverses initiatives qui ont régulièrement relatées dans les différents numéros du *Relais* et sur le site <http://www.cgt-fapt.fr/ihs>.

Au dernier congrès, Christian Mathorel a souligné que pour la fédération : « c'est un véritable atout pour les syndiqués de la fédération de pouvoir s'appuyer sur un IHS qui par son travail nous permet à partir du présent, de faire un retour sur l'histoire pour aider à débattre sur l'actualité ». Ce n'est sans doute pas sans conséquence, puisque l'étude de l'histoire de la fédération a été réintroduite dans les stages de formation.

Les tâches pour 2016 :

Entre autres : les 11, 12, 13 mai, nous allons participer aux journées d'études de la FNARH sur le télégraphe CHAPPE, aux soirées de l'été, au collectif fédéral jeunes les 12 et 13 mai, les 21 et 22 juin au colloque de l'IHS Mines et Energie sur la privatisation des services publics, aux initiatives sur les 80 ans du Front Populaire, aux journées d'études de l'IHS confédéral du 30 mai au 2 juin.

Et il y a bien sûr les livres qui sont en cours d'élaboration, ainsi qu'une vidéo présentant l'IHS, les raisons de sa création, son rôle, sa place dans la fédération. Pour 2017, nous réfléchissons à une initiative pour le 8 mars avec la participation d'une historienne qui a travaillé sur les femmes aux PTT en utilisant nos archives.

Le nouveau CA :

7 camarades sont sortants (Duynslaeger Colette, Gibellino Pellier Françoise, Laffait Hélène, Rouanet Christiane, Schwartz Colette, Tacet Michel, Taupin-Palayret Aurore).

Ces camarades nous quittent pour des raisons d'âge, de santé ou d'autres activités. Serge Lottier devait souligner l'importance de leur engagement et de leur travail au sein de

Membres du CA

- | | |
|----------------------------------|--|
| ✓ Balduena Nancie | ✓ François Thérèse- Sec.générale |
| ✓ Beauséjour Rachel | ✓ Fustini Francis |
| ✓ Bergeot Alain | ✓ Gaillard Michel |
| ✓ Bisault Maurice | ✓ Gilles Robert |
| ✓ Boulesteix Michelle | ✓ Guibert Raphaël |
| ✓ Bourgeois Patrick- Président | ✓ Jacquet Yveline |
| ✓ Brechotteau Patrick- Trésorier | ✓ Ledoux Danièle- Directrice du relais |
| ✓ Briand François | ✓ Lejoint Gérard |
| ✓ Crunchant Régis | ✓ Levrel Armelle |
| ✓ Desseigne Maurice | ✓ Marlin Claude |
| ✓ Dupuy Emile | ✓ Mas Serge |
| ✓ Mathorel Christian | ✓ Perraudat Michèle |
| ✓ Pichavant Gilles | ✓ Ragonneau Joël |
| ✓ Seyler Jean Marc | ✓ Souladie Claude |
| ✓ Tendel Nicole | ✓ Varelle Michel |
| ✓ Zaganiacz Paulette | |

Commission de contrôle financier

- | | |
|---------------------|-------------------|
| ✓ Franchi Thierry | Invités au bureau |
| ✓ Soulard Geneviève | ✓ Cros Yvette |
| ✓ Vives Alain | ✓ Lottier Serge |

* En gras les nouveaux membres et en souligné les membres du bureau

l'IHS, en y associant tous les membres des conseils d'administration depuis la création de l'IHS. Qu'elles et ils en soient remerciés.

Il y a 10 candidatures nouvelles parmi lesquelles 4 sont des femmes.

Pour concrétiser à la fois le renouvellement et la continuité, il a été proposé et adopté que les fondateurs de l'IHS, Bernard Bouche, Alain Gautheron, Yvette Cros, Serge Lottier, avec Jean Claude Lourdez, premier secrétaire général, soient intégrés à toute l'activité de l'IHS et qu'ils soient élus comme membres de droit du CA.

Par ailleurs, il a été décidé d'attribuer à Serge Lottier le titre de "Président historique" après que Georges Frischmann en ait assuré à sa création la présidence d'honneur.

Yvette Cros a rappelé la bonne santé de l'IHS tant du point de vue du nombre des adhérents que financier
1999 : 334 adhérents
2015 : 680 adhérents



AG IHS CGT Fapt du 15 avril 2016